



Doit on payer un salariés présent mais qui ne travaille pas?

Par Saw83

Bonjour,

J'ai un salarié présent, à l'heure mais il n'effectue aucune de ces fonctions dois-je le payer pour ça présence ou je peux ne payer sachant que il est à l'heure et par à l'heure?

Par Isadore

Bonjour,

S'il ne fait vraiment rien, vous pouvez considérer qu'il est en pause, mais veillez à avoir des preuves solides.

Il sera sans doute plus simple de prendre une sanction. Un salarié qui travaille mal ou lentement doit être rémunéré, sinon c'est une sanction pécuniaire interdite. C'est seulement quand il est incontestable que le salarié vaque à ses propres occupations qu'il peut ne pas être payé.

Il cherche à se faire licencier ?

Par Prana67

Bonjour,

Vous pouvez sanctionner un salarié qui fait mal ou pas du tout son travail, sanction pouvant aller jusqu'au licenciement pour faute grave.